

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1141

15 mai 2013

SOMMAIRE

Acqua Marcia Finance S.A.	54767	Le Grotte Sàrl	54725
Agave Luxco S.à r.l.	54731	Le Grotte Sàrl	54728
Al Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A.	54733	Lehner Investments Advice S.A.	54724
Auscomar S.A.	54765	Leviatan Capital S.A.	54724
Cidron Bergman S.à r.l.	54743	LoBoSol S.à r.l.	54728
Clyde Blowers Capital S.à r.l.	54757	Lucas Group S.A.	54724
Delfi Holding S.A.	54722	Luxembourg Ambulance Service S.à r.l.	54728
Dufenergy S.A.	54722	Luxembourg CB 2002 S.à r.l.	54728
E.I. Eurinvestment S.A.	54722	Luxity S.A.	54724
European Real Estates & Properties S.à r.l.	54722	Luxity S.A.	54725
Heilbronn S. à r.l.	54726	Luxvalue S.A.	54725
Holdess Continental	54727	Maison & Objet S.à r.l.	54723
Honey S.à r.l.	54727	Malleza S.A.	54768
Ice-Maze Holding S.A.	54724	Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l.	54723
IKM S.A.	54726	Matura S.A.	54723
IMI Investments S.A.	54726	M.A.V. Holding S.A.	54724
Immofound S.A.	54726	MedVest	54722
In Globo Consult S.A.	54764	MICAP Holding S.à r.l.	54727
Institutional Investment Partners S.à r.l.	54726	Michels Markisen Saunabau S.à r.l.	54723
Intesa Sanpaolo Sec SA	54728	Mitco Real Estate A S.à r.l.	54727
J S + P Menuiserie S.A.	54727	M.S. Trading	54723
Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l.	54725	Newstay S.à r.l.	54766
Laflor S.A.	54725	S.I.M Investment	54729
		StayInvest GmbH	54768

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2013.

Référence de publication: 2013043653/10.

(130053130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

E.I. Eurinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.496.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043656/10.

(130053731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

European Real Estates & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.582.

Les comptes annuels au 6 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043666/10.

(130053251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Delfi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 18.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELFI HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013043644/10.

(130053005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mars 2013.

Medvest

Fabrice Rota

Manager A

Référence de publication: 2013043848/14.

(130053015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Matura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.118.

—
Rectificatif du dépôt L120054387

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégé) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043857/14.

(130052931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.156.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043856/10.

(130053208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Maison & Objet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 23, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 114.399.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043855/10.

(130053348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Michels Markisen Saunabau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 107.407.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043849/10.

(130052907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

M.S. Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 29.022.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043844/10.

(130053258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**M.A.V. Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Ice-Maze Holding S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 111.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043843/10.

(130053605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Lucas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 158.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043834/10.

(130053589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Leviatan Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 67.137.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013043827/10.

(130053550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.141.

Les comptes annuels de la société 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043824/12.

(130053126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 137.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043839/12.

(130053260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043817/10.

(130053263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043819/10.

(130053611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043821/10.

(130053226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043840/12.

(130053261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043842/12.

(130053259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI Investments S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013043765/12.

(130053216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Immofound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043769/12.

(130053264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

IKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.156.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043763/10.

(130053730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Institutional Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 158.271.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043754/10.

(130053009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Heilbronn S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 36, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 113.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043743/10.

(130053602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Holdess Continental, Société Anonyme.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 34, rue Van der Meulen.
R.C.S. Luxembourg B 73.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043748/10.

(130053155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Honey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 138.078.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043749/10.

(130052947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

J S + P Menuiserie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 102.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph SCHMIT / Patrick SCHMIT.

Référence de publication: 2013043776/10.

(130053736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.294.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mitco Real Estate A S.à r.l.

Référence de publication: 2013043869/11.

(130053887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

MICAP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 140.971.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2013043864/13.

(130053225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

LoBoSol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg.

R.C.S. Luxembourg B 155.882.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043805/10.

(130053262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxembourg Ambulance Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.569.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043809/10.

(130052946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043822/10.

(130053227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/04/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013043812/11.

(130053606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Intesa Sanpaolo Sec SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.682.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013043773/13.

(130053545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

S.I.M Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.498.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Aline CHAIDRON, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Namibor Ltd, a limited company incorporated and organized under the laws of Saint Vincent and the Grenadines, with registered office at Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, registered with the Registrar of International Business Companies of Saint Vincent and the Grenadines under international business company number 183 74 IBC 2010,

by virtue of a proxy given on 20 February 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of S.I.M. Investment (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on 21 March 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1399 of 28 June 2011;
- that the capital of the Company is fixed at FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000) represented by FIFTY THOUSAND (50.000) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1) each, all fully paid-up;
- that Namibor Ltd, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- that the appearing party, represented as stated above, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 13 February 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 13 February 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Aline CHAIDRON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Namibor Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de Saint Vincent et les Grenadines, avec siège social à Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint-Vincent et les Grenadines, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies de Saint-Vincent et les Grenadines sous le numéro 18374 IBC 2010,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société S.I.M. Investment (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1399 du 28 juin 2011;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune, entièrement libérées;

- que Namibor Ltd, précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 13 février 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 13 février 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CHAIDRON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: LAC/2013/8327. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037143/108.

(130045336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 148.755.

In the year two thousand and thirteen.

On the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Agave Luxco S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 148755, incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n°2193 of November 10, 2009 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 31, 2012, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of three million and five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.-) in order to raise it from the amount of two hundred thirty six million one hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 236,150,871.-) to two hundred thirty nine million six hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 239,650,871.-) by the issue of three hundred and fifty thousand (350,000) new Class A shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class B shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class C shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class D shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class E shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class F shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class G shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class H shares, three hundred and fifty thousand (350,000) new Class I shares and three hundred and fifty thousand (350,000) new Class J shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The three million and five hundred thousand (3,500,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of three million and five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.-).

The contribution in cash for a total amount of three million and five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscriber is represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, prenamed, by virtue of powers substituted to her.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The issued corporate capital is set at two hundred thirty nine million six hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 239,650,871.-) divided into:

- twenty three million nine hundred eighty thousand one hundred and ninety (23,980,190) Class A Shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class B shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class C shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class D shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class E shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class F shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class G shares,

- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class H shares,
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class I shares, and
- twenty three million nine hundred sixty three thousand four hundred and nine (23,963,409) Class J shares.

Each share has a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The capital increase is estimated at approximately EUR 2,688,440.31 (exchange rate on 7 March 2013: USD 1 = EUR 0.7678).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique, représenté par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Agave Luxco S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 148755, constituée en date du 7 octobre 2009 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°2193 du 10 novembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C,

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trois millions cinq cent mille US Dollars (USD 3.500.000,-) pour le porter de son montant de deux cent trente-six millions cent cinquante mille huit cent soixante et onze US Dollars (USD 236.150.871,-) à deux cent trente-neuf millions six cent cinquante mille huit cent soixante et onze US Dollars (USD 239.650.871,-) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe A, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe B, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe C, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe D, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe E, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe F, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe G, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe H, trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe I et trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pré-nommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de trois millions cinq cent mille US Dollars (USD 3.500.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de trois millions cinq cent mille US Dollars (USD 3.500.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le souscripteur est représenté par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, spécialement mandatée à cet effet en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-neuf millions six cent cinquante mille huit cent soixante et onze US Dollars (USD 239.650.871,-) divisé en:

- vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-dix (23.980.190) parts sociales de classe A,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe B,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe C,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe D,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe E,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe F,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe G,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe H,
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe I, et
- vingt-trois millions neuf cent soixante-trois mille quatre cent neuf (23.963.409) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

L'augmentation du capital est évaluée à approximativement EUR 2.688.440,31 (taux de change du 7 mars 2013: USD 1 = EUR 0,7678).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013037913/147.

(130046770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AI Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.839.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "AI Northern Star (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 6 March 2013 by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 6 March 2013, and

- "Al Start (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 7 March 2013 by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Al Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on

shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.00) represented by thirty-five thousand (35,000) shares divided into thirty-four thousand nine hundred and ninety-nine (34,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by AI Start (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of two million euros (EUR 2,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Al Start (Luxembourg) S. à r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- Al Start (Luxembourg) S.a r.l., prenamed	1 Management Share
2.- Al Northern Star (Luxembourg) S.a r.l., prenamed	34,999 Ordinary Shares
Total	35,000 Shares

The value of the thirty-five thousand (35,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mrs. Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on December 2, 1971 in Namur, Belgium, residing at Rue du Petit Vivier, 22, B-6860 Ebly Belgium; and

- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

II. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- "Al Northern Star (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 6 mars 2013 par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 6 mars 2013.

- "Al Start (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 7 mars 2013 par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2013.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Al Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A.» (la

"Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immobilier ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout emploi de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions, divisées en trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (34.999) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par AI Start (Luxembourg) S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'équité ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Al Start (Luxembourg) S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Al Start (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité
2.- Al Northern Star (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	34.999 Actions Ordinaires
Total	35.000 actions

Les trente-cinq mille (35.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique;
- Monsieur Dominique LEGER, comptable, née le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique, demeurant au 22, Rue du Petit Vivier, B-6860 Ebly, Belgique; et
- Monsieur Frédéric Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France.

II. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2013. Relation: EAC/2013/3290. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALDORF.

Référence de publication: 2013034974/544.

(130043155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Cidron Bergman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.984.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of March

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron Bergman Limited, a private company incorporated under the Companies (Jersey) Law 1991, on March 7, 2013, with registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey, Channel Islands

The founder is here represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company (hereafter the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders' Meeting.

Art. 2. Definitions. "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s), and (iii) the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate)

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium, to the exclusion of any share premium attached to Ordinary Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

"Cancellation Value Per Share" means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

"Class A Preferred Shares" means the preferred shares of class A and "Class A Preferred Share" means any of them;

"Class B Preferred Shares" means the preferred shares of class B and "Class B Preferred Share" means any of them;

"Class C Preferred Shares" means the preferred shares of class C and "Class C Preferred Share" means any of them;

"Class D Preferred Shares" means the preferred shares of class D and "Class D Preferred Share" means any of them;

"Class E Preferred Shares" means the preferred shares of class E and "Class E Preferred Share" means any of them;

"Class F Preferred Shares" means the preferred shares of class F and "Class F Preferred Share" means any of them;

"Class G Preferred Shares" means the preferred shares of class G and "Class G Preferred Share" means any of them;

"Class H Preferred Shares" means the preferred shares of class H and "Class H Preferred Share" means any of them;

"Class I Preferred Shares" means the preferred shares of class I and "Class I Preferred Share" means any of them;

"Class of Shares" means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

"First Classes of Shares" means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

"Interim Financial Statements" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Last Class of Shares" means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares "Ordinary Share" means any of them;

"Shares" means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements.

Art. 3. The Company's name is "Cidron Bergman S.à r.l.".

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The share capital of the Company is set at five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona (SEK 557,000.-) divided into:

- One Hundred Thirty-four (134) Ordinary Shares;
- Forty-seven (47) Class A Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class B Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class C Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class D Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class E Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class F Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class G Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class H Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class I Preferred Shares;

each Share with a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000.-), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as otherwise provided for in the present Articles, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and Article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or a private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A Share cannot be held by joint owners. Each Share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be effected only in accordance with the repurchase and cancellation provided for in Article 12; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The participation

in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

In the case of a sole manager, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one class A manager and one class B manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the limits of such power.

Art. 15. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five (25).

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail, telefax or any other similar means of communication. Such Shareholders' written resolutions may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original, and all counterparts shall together constitute one and the same instrument.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second General Shareholders' Meeting will be convened and notice of the second General Shareholders' Meeting are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second General Shareholders' Meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting in accordance with the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

Art. 20. Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

(i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

(iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for

distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and the holders of Class I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 557 (five hundred and fifty-seven) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Bergman Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of SEK 557,000.- (five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration Mrs Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, private employee, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

In accordance with article fourteen of these Articles, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Comparaît:

Cidron Bergman Limited, une société privée constituée le 7 mars 2013 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Le Fondateur est ici représenté par Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes placées en réserve(s) non distribuables et (iii) le montant des dividendes préférentiels payés/provisionnés en relation avec les classes d'actions n'étant pas rachetées et annulées, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables, à l'exception de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifient les parts sociales préférentielles de classe I et «Part sociale préférentielle de classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entiereté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.

Art. 3. La dénomination de la société est "Cidron Bergman S.à r.l.".

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision spéciale des Actionnaires approuvant la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises (SEK 557.000,-), représenté comme suit:

- Cent Trentre-quatre (134) Parts Sociales Ordinaires;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classes A;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000,-), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité des Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront effectifs vis-à-vis de la Société ou des tiers que lorsqu'ils seront notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l'/des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts pour toutes modifications des Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante, (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales résultant dans la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire de l'Associé, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires. Les résolutions circulaires peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence et lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décision des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentant 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée Générale des Associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le gérant unique, ou le Conseil de Gérance en cas de pluralité de gérants, déterminera de temps en temps.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième

du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class G détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class H détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière ou d'une partie des Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que tout autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points aux regards desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 557 (cinq cent cinquante-sept) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Bergman Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEK 557.000,- (cinq cent cinquante sept mille Couronnes Suédoises) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée:

Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, employée privée, née le 29 août 1967 à Rotterdam, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

Et

Monsieur Andrew Bennett, employé privé, né le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

Conformément à l'article 14 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un de ses gérants de classe A et un de classe B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2013. LAC/2013/12073. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037451/752.

(130046284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.794.025,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

In the year Two Thousand and Thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLYDE BLOWERS CAPITAL FUND II LP, a limited partnership incorporated in Scotland with registered number SL 006734 and whose registered office is at 1, Redwood Crescent, Peel Park, United Kingdom (the "Sole Member"),

here represented by Maître Delia NITESCU, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal.

The proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The pre-named company is the holder of the entire corporate capital of Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B141248 (the "Company"), incorporated on 12 August 2008, by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 2296 of 19 September 2008, which articles of incorporation have been lastly amended by a deed of the undersigned notary enacted on 20 December 2012, being under publication in the Mémorial C (the "Articles").

The sole shareholder, represented as above stated, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash in an amount of Twenty-Eight Pounds Sterling (GBP 28.-) so as to bring it from its present amount of One Million Seven Hundred Ninety-Three Thousand Nine Hundred Ninety-Seven Pounds Sterling (GBP 1,793,997.-) to an amount of One Million Seven Hundred Ninety-Four Thousand and Twenty-Five Pounds Sterling (GBP 1,794,025.-) represented by:

fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class A1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class A2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class B1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class B2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class C1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class C2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class D1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class D2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class E1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class E2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class F1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class F2 corporate units,

fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class G1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class G2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class H1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class H2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class I1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class I2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class J1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class J2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class K1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class K2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class L1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class L2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class M1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class M2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class N1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class N2 corporate units,
one hundred sixteen thousand seven hundred thirteen (116,713) class Z corporate units,

each corporate unit with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the Articles, to be issued in consideration of this corporate capital increase together with a share premium amounting to One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Eight Hundred and Ninety-Four Pounds Sterling (GBP 1,382,894.-).

Second resolution

The Sole Member of the Company resolved to approve the subscription and payment of the new corporate units by itself as follows:

one class A1 corporate unit,
one class A2 corporate unit,
one class B1 corporate unit,
one class B2 corporate unit,
one class C1 corporate unit,
one class C2 corporate unit,
one class D1 corporate unit,
one class D2 corporate unit,
one class E1 corporate unit,
one class E2 corporate unit,
one class F1 corporate unit,
one class F2 corporate unit,
one class G1 corporate unit,
one class G2 corporate unit,
one class H1 corporate unit,
one class H2 corporate unit,
one class I1 corporate unit,
one class I2 corporate unit,
one class J1 corporate unit,
one class J2 corporate unit,
one class K1 corporate unit,
one class K2 corporate unit,
one class L1 corporate unit,
one class L2 corporate unit,
one class M1 corporate unit,
one class M2 corporate unit,
one class N1 corporate unit,
one class N2 corporate unit,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) and such rights and obligations as set out in the Articles, issued in consideration of a total cash contribution amounting to One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-), share premium in relation to this subscription amounting to One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Eight Hundred and Ninety-Four Pounds Sterling (GBP 1,382,894.-) included.

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Member, represented by Maître Delia NITESCU, above named, acting as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted under private seal, declared to subscribe for all the issued new corporate units as follows:

- one class A1 corporate unit,
- one class A2 corporate unit,
- one class B1 corporate unit,
- one class B2 corporate unit,
- one class C1 corporate unit,
- one class C2 corporate unit,
- one class D1 corporate unit,
- one class D2 corporate unit,
- one class E1 corporate unit,
- one class E2 corporate unit,
- one class F1 corporate unit,
- one class F2 corporate unit,
- one class G1 corporate unit,
- one class G2 corporate unit,
- one class H1 corporate unit,
- one class H2 corporate unit,
- one class I1 corporate unit,
- one class I2 corporate unit,
- one class J1 corporate unit,
- one class J2 corporate unit,
- one class K1 corporate unit,
- one class K2 corporate unit,
- one class L1 corporate unit,
- one class L2 corporate unit,
- one class M1 corporate unit,
- one class M2 corporate unit,
- one class N1 corporate unit,
- one class N2 corporate unit,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) and such rights and obligations as set out in the Articles, issued in consideration of a total cash contribution amounting to One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-), share premium in relation to this subscription amounting to One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Eight Hundred and Ninety-Four Pounds Sterling (GBP 1,382,894.-) included.

The global amount of One Million Three Hundred Eighty-Two Thousand Nine Hundred and Twenty-Two Pounds Sterling (GBP 1,382,922.-) has been put at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at One Million Seven Hundred Ninety-Four Thousand Twenty-Five Pounds Sterling (GBP 1,794,025.-) represented by:

- fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class A1 corporate units,
- fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class A2 corporate units,
- fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class B1 corporate units,
- fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class B2 corporate units,

fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class C1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class C2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class D1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class D2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class E1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class E2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class F1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class F2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class G1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class G2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class H1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class H2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class I1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class I2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class J1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class J2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class K1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class K2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class L1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class L2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class M1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class M2 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class N1 corporate units,
fifty-nine thousand nine hundred four (59,904) class N2 corporate units, and
one hundred sixteen thousand seven hundred thirteen (116,713) class Z corporate units,
each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association. "

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg with single signatory power, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

The total amount in Euro of the capital increase and of the share premium is estimated at one million six hundred four thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 1,604,924.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CLYDE BLOWERS CAPITAL FUND II LP, une société en commandite (limited partnership) constituée en Ecosse, immatriculée sous le numéro de registre SL 006734 et dont le siège social est au 1, Redwood Crescent, Peel Park, Royaume Uni Associé Unique»,

ici représentée par Maître Delia NITESCU, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141248 (la «Société»), constituée le 12 août 2008 par acte reçu de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire établi à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 2296 du 19 septembre 2008, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné reçu le 20 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C (les «Statuts»).

L'Associé Unique, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit Livres Sterling (GBP 28,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 1.793.997,-) à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.794.025,-) représenté par:

cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie A1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie A2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie B1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie B2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie C1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie C2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie D1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie D2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie E1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie E2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie F1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie F2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie G1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie G2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie H1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie H2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie I1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie I2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie J1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie J2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie K1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie K2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie L1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie L2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie M1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie M2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie N1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie N2,
cent seize mille sept cent treize (116.713) parts sociales de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), portant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, à émettre en contrepartie de cette augmentation de capital, assortie d'une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 1.382.894,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la souscription et la libération de nouvelles parts sociales par lui-même comme suit:

une (1) part sociale de catégorie A1,
une (1) part sociale de catégorie A2,
une (1) part sociale de catégorie B1,
une (1) part sociale de catégorie B2,

une (1) part sociale de catégorie C1,
une (1) part sociale de catégorie C2,
une (1) part sociale de catégorie D1,
une (1) part sociale de catégorie D2,
une (1) part sociale de catégorie E1,
une (1) part sociale de catégorie E2,
une (1) part sociale de catégorie F1,
une (1) part sociale de catégorie F2,
une (1) part sociale de catégorie G1,
une (1) part sociale de catégorie G2,
une (1) part sociale de catégorie H1,
une (1) part sociale de catégorie H2,
une (1) part sociale de catégorie I1,
une (1) part sociale de catégorie I2,
une (1) part sociale de catégorie J1,
une (1) part sociale de catégorie J2,
une (1) part sociale de catégorie K1,
une (1) part sociale de catégorie K2,
une (1) part sociale de catégorie L1,
une (1) part sociale de catégorie L2,
une (1) part sociale de catégorie M1,
une (1) part sociale de catégorie M2,
une (1) part sociale de catégorie N1,
une (1) part sociale de catégorie N2,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les Statuts, émises en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.382.922,-), comprenant une prime d'émission d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 1.382.894,-).

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté par Maître Delia NITESCU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré ensuite souscrire à la totalité des parts sociales nouvelles émises comme suit:

une part sociale de catégorie A1,
une part sociale de catégorie A2,
une part sociale de catégorie B1,
une part sociale de catégorie B2,
une part sociale de catégorie C1,
une part sociale de catégorie C2,
une part sociale de catégorie D1,
une part sociale de catégorie D2,
une part sociale de catégorie E1,
une part sociale de catégorie E2,
une part sociale de catégorie F1,
une part sociale de catégorie F2,
une part sociale de catégorie G1,
une part sociale de catégorie G2,
une part sociale de catégorie H1,
une part sociale de catégorie H2,
une part sociale de catégorie I1,
une part sociale de catégorie I2,
une part sociale de catégorie J1,
une part sociale de catégorie J2,
une part sociale de catégorie K1,

une part sociale de catégorie K2,
une part sociale de catégorie L1,
une part sociale de catégorie L2,
une part sociale de catégorie M1,
une part sociale de catégorie M2,
une part sociale de catégorie N1,
une part sociale de catégorie N2,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et portant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, émises en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.382.922,-), comprenant une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 1.382.894,-).

Le montant global d'un million trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.382.922,-) a été mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.794.025,-)

cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie A1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie A2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie B1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie B2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie C1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie C2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie D1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie D2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie E1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie E2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie F1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie F2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie G1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie G2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie H1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie H2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie I1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie I2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie J1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie J2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie K1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie K2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie L1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie L2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie M1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie M2,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie N1,
cinquante-neuf mille neuf cent quatre (59.904) parts sociales de catégorie N2,
cent seize mille sept cent treize (116.713) parts sociales de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) portant les droits et obligations tels que prévus par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le montant total en euros de l'augmentation de capital et de la prime d'émission s'élève à un million six cent quatre mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 1.604.924,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delia NITESCU, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2013. Relation GRE/2013/989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037455/376.

(130045854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

L'an deux mille treize, le sept janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IN GLOBO CONSULT S.A., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 253 rue de Beggen, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date 11 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1361 du 19 septembre 2002,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 88033,

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures, présidée par Monsieur Carlo KINTGEN, demeurant à 1, rue Charly Gaul, L-4058 Esch-sur-Alzette, qui fait encore office de scrutateur.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche (-F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société et la modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er}.
2. Constatation de la réunion des actions en une seule main.
3. Adaptation des articles de statuts.
4. Révocation et nomination d'administrateurs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5635 Mondorf-les-Bains, 4a Avenue Docteur Ernest Feltgen. Par conséquent, l'article 2 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la réunion des actions en une seule main et décide d'adapter les statuts de la société comme suit:

Art. 8. (al.1^{er}). Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, verwaltet. Werden alle Aktien von einem Einzelaktionär gehalten, kann die Gesellschaft von einem alleinigen geschäftsführenden Direktor verwaltet werden.

(..)

Art. 10. (al.1^{er}). Sämtliche Handlungen (...), oder, gegebenenfalls in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen geschäftsführenden Direktors.

(..)

Art. 11. (al. 1^{er}). (...) oder durch die Unterschrift des alleinigen geschäftsführenden Direktors.

Troisième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs Jean Larbière Viviane Labière et Carlo Kintgen, avec effet immédiat.

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et le nomme administrateur unique (alleinigen geschäftsführenden Direktor) jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2016 Monsieur Carlo Kintgen.

Monsieur Carlo Kintgen engage la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: HOLTZ, BOULKAIBET, KINTGEN.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2013. Relation EAC/2013/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013038150/71.

(130046518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Auscomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043514/10.

(130053816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Newstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.399.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Monique Drauth, employee, residing in Luxembourg, acting as proxyholder of the shareholders of Newstay S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 113,500.-) (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, on July 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2133 on August 28, 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.399. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated November 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 79 on January 12th, 2013, registered in Luxembourg Actes Civils, on November 6th, 2012, Relation: LAC/2012/51974, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on December 6th, 2012 under reference L120209978 (the "Notarial Deed").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

- That on page 8 in the eighth resolution, Art. 1. Definitions, of the Notarial Deed, the following clerical error appears (the "Clerical Error"):

Company means Gilmour Holdings S.à r.l.

- That, according to the resolutions adopted by the shareholders on November 5, 2012, the aforementioned Clerical Error should be read as follows:

Company means New stay S.à r.l."

- That there is an error in the numbering of the resolutions and that the numbering should be consecutive.

- That the other resolutions of the Notarial Deed are not affected and, as a result, will remain unchanged.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present rectificatif is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique Drauth, salariée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'associé de Newstay S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent treize milles cinq cents (GBP 113,500.-). ayant son siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.399, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2133 du 28 août 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 12 janvier 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012, Relation: LAC/2012/51974, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 6 décembre 2012 sous la référence L 120209978 (l'«Acte Notarié»).

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que l'erreur de plume suivante s'est glissée dans l'Acte Notarié sur la page 8 dans la résolution huit, Art. 1^{er}. Définitions («l'Erreur de Plume»):

Société signifie Gilmour Holdings S.à r.l.

- Qu'en conséquence des résolutions adoptées par les associés le 5 novembre 2012, l'Erreur de Plume mentionnée ci-dessus auraient dû être lues comme suit:

Société signifie Newstay S.à r.l.

- Que la numérotation des résolutions n'est pas correcte et que les numéros doivent être consécutifs.
- Que les autres résolutions de l'Acte Notarié ne sont en rien affectées et, par conséquent, resteront inchangées.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, et au cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, le dit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12631. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038823/71.

(130047531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Acqua Marcia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 153.014.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg numéro B 132464 (ci-après "le comparant"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ACQUA MARCIA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg numéro B 153014, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1343 du 30 juin 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire Henri HELLINCKX le 23 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 59 du 12 janvier 2011.

II.- Que le capital social de la société anonyme ACQUA MARCIA FINANCE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société ACQUA MARCIA FINANCE S.A..

IV.- Que l'activité de la société ACQUA MARCIA FINANCE S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant que actionnaire, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme ACQUA MARCIA FINANCE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013037934/53.

(130046993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Malleza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre 2012 réunie à Luxembourg, le 18 octobre 2012 à 10H00

Acceptation de la démission de Monsieur Vincent Tucci, administrateur de sociétés, de son mandat d'administrateur: Nomination, en remplacement de l'Administrateur:

- La société LM1 SA, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60 avenue de la Liberté, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B160 528

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013043437/18.

(130052849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

StayInvest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.060.

Adressänderung der StayInvest GmbH

Handelsregisternummer: B175060

Alter Firmensitz der StayInvest GmbH:

26, rue du Stade

L- 6725 Grevenmacher

Luxembourg

Der NEUE Firmensitz der StayInvest GmbH befindet sich jetzt in der

6, Grand Rue

L-6730 Grevenmacher

Luxembourg.

Den 03 April 2013.

StayInvest GmbH

Christina Müller

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013043439/21.

(130052926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.